



CHARTRE DU BENEVOLE

ENTRE le Club de Défense des Animaux Paris 12 (CDA), association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général, domicilié à la Maison des Associations du 12^{ème}, boîte 11 – 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris (« le CDA »);

ET, Mme/Mr. _____

Email : _____ Tél. _____ (« le/la bénévole »)

Le CDA s'engage à :

1. accueillir et considérer le/la bénévole comme un collaborateur/collaboratrice à part entière ;
2. communiquer au bénévole une information claire sur le fonctionnement et les objectifs du CDA, et détailler plus particulièrement les différents secteurs qui composent le CDA afin qu'il/elle soit dans la capacité de s'orienter vers l'un des secteurs qui pourrait lui correspondre le mieux ;
3. assurer au bénévole une formation conforme à l'activité choisie, et l'accompagner le temps nécessaire à sa formation, et lui donner tous les documents nécessaires à son activité ;
4. apporter au bénévole toute aide pour son insertion au sein de l'équipe en fonction des disponibilités du CDA et du/de la bénévole ;

Le/la bénévole s'engage à :

1. accepter les principes du CDA et se conformer à ses objectifs ;
2. se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement du CDA ;
3. assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie, et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et partenaires de l'association ;
4. Le/la bénévole comprend et reconnaît que sa collaboration au sein du CDA est à titre gracieux et de ce fait ne peut percevoir aucune rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit ;
5. à adhérer à l'association (30€/an).

Secteur(s) proposés et/ou retenu(s) par le/la bénévole :

- Visite famille Accueil Chargé(e) d'Adoption Visites de suivi
- Permanence Facebook / Instagram Article(s) pour le journal trimestriel
- Participation aux activités du CDA telles que marchés St-Jean, Noël, Forum des associations du 12^{ème}, ou autres événements liés à la Protection animale.

Le CDA et le/la bénévole s'engagent à communiquer de bonne foi et de manière transparente le temps de la collaboration, et en cas de fin de collaboration s'en informe préalablement dans les meilleurs délais.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Signature du CDA

Signature du bénévole

représenté par

Nom et prénom

Téléphone

Email

Remarques éventuelles : _____

J'accepte de recevoir la newsletter du CDA concernant notamment les prochaines actions du CDA, et je comprends mes droits concernant mon désabonnement facilement à tout moment et mes données personnelles.

Pour vous désabonner de la newsletter, merci d'adresser un email à contact@cda-paris12.com – par retour d'email le CDA vous confirmera votre désabonnement.

Le/la bénévole reconnaît être informé(e) que les informations recueillies dans le cadre des présentes sont nécessaires au bon fonctionnement du CDA dans le cadre de sa mission (et l'envoi ponctuel de la newsletter du CDA si le/la bénévole a choisi de recevoir ladite newsletter).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement aux membres du CDA. Le CDA s'engage à ce que les données du/de la bénévole ne soient jamais communiquées à qui que ce soit et soient conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le/la bénévole bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des informations qui la concernent.

Si le/la bénévole souhaite exercer ce droit ou obtenir des informations ou communication des informations la concernant, il convient de s'adresser à ce titre au Club de Défense des Animaux du 12^{ème}, par courrier postal à la Maison des Associations, CDA boîte 11, 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Si le/la bénévole estime, après avoir contacté le CDA, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.